

Ministry of Education
**Ministry of Training,
Colleges and Universities**

Bureau de l'éducation des
Autochtones

Mowat Block
900 Bay Street, 12th Floor
Toronto ON M7A 1L2
Tel: 416 314-5053
Fax: 416 212-3140

Ministère de l'Éducation
**Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités**

Bureau de l'éducation des
Autochtones
Édifice Mowat

900, rue Bay, 12^e étage
Toronto ON M7A 1L2
Tél: 416 314-5053
Télééc: 416 212-3140



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

EXPÉDITRICE :

Alayne Bigwin
Directrice
Bureau de l'éducation des Autochtones

DATE :

le 18 juin 2010

OBJET :

Possibilités de financement pour l'éducation des Autochtones

Comme vous le savez, le ministère de l'Éducation a réalisé d'importants progrès au chapitre du soutien aux élèves des Premières nations, métis et inuit (PNMI) en Ontario. Des partenariats solides entre le ministère, les conseils scolaires, les écoles, les éducatrices et éducateurs, le personnel de soutien, les familles, les élèves et les organisations communautaires sont essentiels pour l'atteinte des buts fixés par le Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit (ci-après le « Cadre »).

Sur le plan de l'investissement, nous avons atteint des chiffres inédits cette année grâce au Supplément pour l'éducation des PNMI, qui sert d'appoint au financement accordé dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Tel que précisé dans le Cadre, ce supplément sert à appuyer des programmes expressément conçus pour les élèves autochtones. Le montant total prévu pour 2010-2011 se chiffre à 35,4 millions de \$, dont une allocation géographique de 8,9 millions de \$ provenant de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage.

Depuis les trois dernières années scolaires, le Bureau de l'éducation des Autochtones a offert ce financement aux conseils scolaires pour des initiatives susceptibles d'aider les élèves autochtones à réussir. Dans cet esprit, je suis heureuse d'annoncer que le Bureau de l'éducation des Autochtones débloquera une fois de plus les fonds qui permettront aux conseils scolaires de donner suite aux objectifs du Cadre, notamment en tissant et en renforçant les partenariats avec les collectivités et organisations des PNMI. Le financement prévu pour cette

année s'inscrit dans l'orientation stratégique du Cadre et vient renforcer les trois grandes priorités du Ministère, à savoir : améliorer le rendement des élèves; réduire les écarts dans le rendement des élèves; et accroître la confiance du public dans l'enseignement public.

Appel d'offres - Possibilités de financement dans le domaine de l'éducation des Autochtones:

Le Bureau de l'éducation des Autochtones s'attend à recevoir des propositions de la part des conseils scolaires en vue d'appuyer des projets dans les domaines suivants.

Améliorer le rendement des élèves en s'inspirant des données (volet nouveau en 2010-2011)

Mise en œuvre des politiques pour une auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones

- Les projets doivent appuyer la mise en œuvre de politiques pour une auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones par l'entremise du développement de stratégies et modèles d'utilisation des données pour améliorer leur rendement.
- Une politique ou procédure administrative officielle sur l'auto-identification des PNMI doit déjà avoir été mise en place par le conseil.
- Le conseil devra avoir commencé à présenter des rapports officiels sur les données relatives à l'auto-identification à l'aide du SISON.
- *Subvention maximale pour chaque projet : 25 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Aide aux élèves

Projets de mentorat et de développement du leadership pour les élèves autochtones

- Les projets devront se concentrer sur le leadership scolaire. Exemples : formation de jeunes ambassadeurs autochtones; création de conseils, de tribunes ou de symposiums sur le leadership scolaire pour donner les moyens à de jeunes autochtones de jouer un rôle de modèles et de leaders au sein de leur collectivité.
- Les projets doivent être conçus pour augmenter la participation des élèves et encourager leur mobilisation auprès des partenaires dans les écoles (personnel enseignant, direction, administration, etc.) ainsi qu'au sein de leur collectivité. Exemple : création d'équipes de leadership scolaires qui s'attacheraient à la mise en œuvre du Cadre.
- *Subvention maximale par projet : 25 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Projets d'aide aux élèves en transition

- Les projets s'attacheront à mettre en place un système d'appui transitoire pour les élèves autochtones, par exemple des élèves qui quittent une école des Premières nations pour entrer dans le système scolaire provincial. D'autres points de transition que les élèves autochtones connaissent habituellement peuvent également être visés, notamment pour les élèves qui ont de la difficulté à composer avec des déménagements trop fréquents.
- Les projets peuvent prévoir l'élaboration de ressources pédagogiques à l'intention du personnel enseignant et des élèves afin d'aider ces derniers à faire la transition.
- *Subvention maximale par projet : 20 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Aide aux éducatrices et éducateurs

Élaboration de ressources et activités conçues pour une connaissance et une sensibilisation accrues

- Les projets favorisent chez les élèves et les éducatrices/éducateurs une plus grande prise de conscience, compréhension et appréciation de la richesse de l'histoire, des cultures et de la pensée des peuples des PNMI.
- Les projets peuvent proposer des expériences pratiques aux élèves, soit à l'intérieur soit à l'extérieur de l'enceinte de l'école.
- Les projets peuvent prévoir l'élaboration de ressources à l'échelle locale pour encourager l'intégration dans le curriculum de l'Ontario de la pensée, des cultures et de récits autochtones.
- *Subvention maximale par projet : 35 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Perfectionnement professionnel ciblé

- Des fonds sont disponibles pour des activités de perfectionnement professionnel ciblées pour les enseignantes et enseignants. La subvention peut servir à des activités telles des conférences, des cours ou des séminaires. Le conseil scolaire montrera la façon dont les connaissances acquises grâce à ces activités seront échangées et transmises à d'autres éducatrices et éducateurs au sein du conseil.
- *Subvention maximale pour le perfectionnement ciblé des enseignantes et enseignants : 10 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Partenariats locaux de perfectionnement professionnel

- Des fonds sont disponibles pour établir des partenariats de perfectionnement professionnel à l'échelle locale, par exemple entre deux conseils scolaires voisins, voire pour entreprendre une telle initiative à l'échelle régionale. Les conseils sont encouragés à songer à tisser des partenariats avec les collectivités et les organisations locales de PNMI. Il faudrait envisager l'intégration d'activités de perfectionnement professionnel conjointes avec les écoles des Premières nations de la région. Ces activités peuvent comprendre une série d'ateliers ou de séances de perfectionnement, des symposiums locaux ou l'élaboration et le partage de ressources et d'outils pour le perfectionnement professionnel.
- *Subvention maximale par projet : 50 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Communautés professionnelles d'apprenants pour les langues/études autochtones

- Des fonds sont disponibles pour favoriser le renforcement des capacités des communautés professionnelles d'apprenants pour les langues/études autochtones. Les activités peuvent comprendre des cours de formation, des séances de perfectionnement professionnel et l'élaboration de ressources.
- Pour les régions où des communautés professionnelles d'apprenants sont déjà établies, les projets devront chercher à consolider les acquis. Exemple : projet consacré à des évaluations ou à la planification d'une unité.
- Le Bureau acceptera la proposition d'un conseil scolaire principal par région (tels que desservis par les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation).

- *Subvention maximale par région : 50 000 \$.*

- *Un seul projet par conseil.*

Implication et sensibilisation

Initiatives destinées à impliquer et à sensibiliser les familles et les collectivités

- Des fonds sont disponibles pour les projets qui favorisent l'implication des familles et des collectivités de PNMI et leur participation à des activités scolaires.
- Les projets peuvent comprendre l'établissement de réseaux de soutien aux familles; l'élaboration de ressources pour aider les familles à épauler les élèves pour un meilleur rendement; l'organisation d'événements de diffusion et de partage d'informations en partenariat avec une organisation des PNMI.
- Les propositions doivent décrire et documenter la manière dont les projets soutiendront l'orientation stratégique globale du conseil à l'égard de la mise en œuvre du Cadre; démontrer les liens avec les initiatives pour la réussite des élèves; et souligner la mesure dans laquelle les partenaires de la collectivité s'impliqueront dans l'activité proposée.
- Les projets proposés doivent être entérinés par le comité consultatif des PNMI du conseil scolaire ou par une organisation locale de PNMI participante (il faudra présenter une lettre de l'organisation en question confirmant son soutien).
- *Subvention maximale par conseil : 50 000 \$.*
- *Un seul projet par conseil.*

Critères de financement

Dans le cadre de tous les projets ci-dessus, les conseils scolaires sont tenus de faire valoir :

- leur engagement à l'égard de l'élaboration et de la mise en œuvre des initiatives et leur partenariat avec les collectivités et organisations des PNMI dans ce contexte;
- la manière dont les projets s'harmonisent avec leur plan général d'amélioration relativement à la littératie et la numératie, la réussite des élèves et la Stratégie de développement du leadership du ministère – veuillez joindre à votre proposition un exemplaire du plan d'amélioration de votre conseil;
- les rôles respectifs du personnel enseignant, de la direction des écoles, des élèves, des familles et des collectivités ainsi que du personnel du conseil scolaire;
- les résultats précis attendus et les mécanismes prévus pour évaluer le succès du projet et en assurer le suivi.

Activités exclues (non financées) :

- activités concrètes financées par le passé
- activités devant se dérouler à l'extérieur de la province
- activités en cours devant être financées à même le Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit
- salaires pour les postes permanents à temps plein ou à temps partiel
- frais d'administration

Veillez retenir que les montants indiqués sous chaque type de projet reflètent le montant maximal de l'allocation prévue dans chaque cas. Le financement sera accordé en fonction de la qualité de la proposition, de l'admissibilité des coûts et de la disponibilité de fonds. Les conseils devront se contenter de présenter une seule proposition par type de projet, jusqu'à concurrence de cinq projets par conseil scolaire.

Pour les projets débutant en septembre 2010 et se terminant en juin 2011, la date limite de dépôt des propositions a été fixée au 15 juillet 2010. Veillez vous servir du modèle ci-joint pour présenter vos propositions et confier cette responsabilité au bureau de la surintendante ou du surintendant de votre conseil chargé de la mise en œuvre du Cadre. Les propositions seront évaluées et approuvées en fonction de leur mérite et de la disponibilité des fonds.

Veillez transmettre vos propositions à l'adresse suivante :

Tao Li
Bureau de l'éducation des Autochtones
Ministère de l'Éducation et
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Édifice Mowat, 12^e étage,
900, rue Bay,
Toronto (Ontario) M7A 1L2
tao.li@ontario.cala

Pour plus de précisions sur le contenu de cette note de service, veuillez communiquer avec l'agente ou l'agent du Bureau de l'éducation des Autochtones de votre région (voir la liste de personnes-ressources ci-jointe).

Bureau de l'éducation des Autochtones
La directrice,

Alayne Bigwin

cc. : David Euale, directeur, Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation -
réussite des élèves et apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans
Eleanor Newman, administratrice en chef, littératie et numératie
Sue Durst, directrice, Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation
Marg Connor, directrice, Direction du développement du leadership
Ginette Plourde, directrice, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue
française
Kit Rankin, directrice, Direction des services régionaux
Chefs régionaux
Leaders pour la réussite des élèves
Agentes et agents du rendement des élèves, Secrétariat de la littératie et de la numératie

Agentes et agents d'éducation du BEA

Yvonne Morrison
Agente d'éducation
Bureau de l'éducation des Autochtones, Bureau régional de Thunder Bay
Tél. : 807-474-2984
Yvonne.Morrison@ontario.ca

Bryon Brisard
Agent d'éducation
Bureau de l'éducation des Autochtones, Bureau régional de Sudbury/North Bay
Tél. : 705-564-7222
Bryon.Brisard@ontario.ca

Elizabeth Bigwin
Agente d'éducation
Bureau de l'éducation des Autochtones, Bureaux régionaux de Barrie et d'Ottawa
Tél. : 705-725-7591
Elizabeth.Bigwin@ontario.ca

Ryan Kowalchuk
Agent d'éducation
Bureau de l'éducation des Autochtones, Bureau régional du Grand Toronto
Tél. : 416-325-2723
Ryan.Kowalchuk@ontario.ca

Donna Young
Agente d'éducation
Bureau de l'éducation des Autochtones, Bureau régional de London
Tél. : 519-667-1654
Donna.Young@ontario.ca